

(9) En abordant l'aspect économique nous avons envisagé quelque peu la question de l'exportation possible de l'énergie. Sous ce rapport, nous partageons entièrement le sentiment qui existe dans tout le Canada, à l'effet que l'on ne devra pas permettre l'exportation de la force motrice.

(10) Nous avons débattu la question en vue de déterminer si la canalisation projetée devait être réglée et gouvernée par les traités qui existent déjà, ou si l'on devrait négocier un nouveau traité à cet effet, mais nous croyons que c'est là une question que le gouvernement probablement aimerait mieux décider lui-même. Par conséquent, nous n'émettons aucun vœu en l'espèce, sauf que nous exprimons la conviction que, advenant des négociations en vue d'un nouveau traité, il ne faudra pas accorder aux Etats-Unis des droits plus considérables que ceux qui leur sont concédés dans les traités actuels.

En terminant, nous ferons la suggestion que l'on devrait s'empresse de répondre aux ouvertures que les Etats-Unis ont faites au Canada relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent, et nous sommes d'opinion que la réponse du Canada devrait contenir dans ses lignes générales les vues que nous venons d'exprimer. Nous estimons de plus que, vu la nature délicate des négociations internationales nécessaires, il ne serait pas opportun de porter notre rapport à la connaissance du public avant telle époque où, à la discrétion du gouvernement, il pourrait être publié sans léser les intérêts canadiens.

J'ai l'honneur d'être,

Sincèrement à vous,

W.-E. FOSTER,
Président.

2. REMARQUES SUR LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL PAR CERTAINS DE SES MEMBRES

Les soussignés, membres de la Commission consultative canadienne sur le projet de canalisation du Saint-Laurent, bien que se ralliant à un grand nombre de recommandations faites par la majorité des membres de la Commission, regrettent de ne pouvoir approuver certains aspects essentiels du rapport de la majorité. Ils demandent respectueusement qu'on leur accorde la permission de soumettre leurs opinions et leurs conseils comme suit:

1. M. W.-A. Bowden et le colonel Wm.-P. Wooten firent des investigations sur ce projet, et ils soumièrent leur rapport en 1921. Après avoir étudié ce rapport, la Commission conjointe internationale fit ses recommandations aux gouvernements du Canada et des Etats-Unis. On référa ensuite la question à une commission conjointe d'ingénieurs, comprenant trois Canadiens et trois Américains, laquelle soumit son rapport daté du 16 novembre 1926, et c'est dans celui-ci qu'on a pris les conclusions et les chiffres soumis ci-après.

2. Ce projet est d'une importance nationale pour l'ensemble du Canada en ce qui a trait à la navigation, tout en intéressant plus particulièrement les provinces de Québec et d'Ontario, relativement à la production et à la vente de l'énergie.

ASPECTS TECHNIQUES

3. Les conditions géographiques et physiques sembleraient indiquer que le fleuve Saint-Laurent est le chenal naturel à travers lequel les immenses territoires tributaires des Grands Lacs devraient trouver un débouché vers la mer.

4. Il semblerait à propos de suivre dans leurs grandes lignes les plans soumis par la Commission consultative d'ingénieurs, sujets à telles modifications que d'autres investigations peuvent rendre désirables.

Il existe des divergences d'opinion entre la section canadienne et la section américaine de la Commission d'ingénieurs, en ce qui concerne la meilleure